



Informations sur l'eau potable – le chlorothalonil et ses métabolites

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis les années 1970 dans de nombreuses cultures (céréales, légumes, pommes de terre, vigne, etc.). Une fois appliquée sur les cultures, la substance active se décompose en métabolites (produits de dégradation). Dans le cas du chlorothalonil, ce sont principalement certains de ses métabolites que l'on retrouve dans de nombreuses ressources en eaux souterraines et de surface, en particulier sur le Plateau Suisse.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit l'utilisation du chlorothalonil depuis le 1er janvier 2020 mais ses métabolites restent durablement présents dans l'environnement.

Notre Commune est approvisionnée en eau potable par SAGENORD, société créée et détenue par les communes et associations de communes du Nord Vaudois dont nous sommes membre.

Afin de connaître la réalité de cette présence, SAGENORD a réalisé différentes analyses sur les eaux approvisionnant notre Commune, lesquelles ont mis en évidence, pour les deux principaux métabolites du chlorothalonil, les résultats suivants :

- La teneur moyenne du métabolite « R471811 » sur l'eau distribuée dans l'ensemble du réseau de la SAGENORD est inférieure à 0.2 µg/L, soit moins de deux fois au-dessus de la valeur autorisée ;
- La teneur moyenne en métabolite « R417888 » est, pour sa part, nettement inférieure à la réglementation en vigueur.

Il importe de souligner que, dès 2020, SAGENORD a immédiatement pris différentes mesures afin de répondre à cette situation nouvelle, et a notamment coupé certaines ressources. Néanmoins, ces mesures n'ont pas été suffisantes pour atteindre les valeurs seuils car les ressources principales de SAGENORD (notamment puits d'Onnens) présentent une teneur supérieure à la valeur autorisée et que les filières de traitement existantes ne permettent pas d'éliminer ces métabolites.

En collaboration avec les services cantonaux, d'autres actions et études sont engagées depuis plusieurs mois afin de ramener cette teneur en-dessous de la valeur autorisée, notamment par modification des ressources d'approvisionnements et éventuellement la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux.

Dans l'attente de la concrétisation de ce projet et, selon les informations fournies par les autorités, il faut souligner que la communauté scientifique considère que le métabolite R471811 ne présente pas de toxicité aiguë et avérée pour la santé, même si sa toxicité ne peut pas non plus être totalement exclue, compte tenu des connaissances actuelles. Le classement de ce métabolite comme substance indésirable est donc l'application d'un principe de précaution, raison pour laquelle les recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) à ce sujet sont les suivantes : « Les métabolites du chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet ».